



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ
DECLARATION OF CONFORMITY

Le fabricant, AXENTE, déclare sous sa responsabilité que les produits suivant :
The manufacturer, AXENTE, declares under his sole responsibility that the following product(s) :

Equipement électronique OXO / OXO Electronic Fixture
Type produits / Model :

COLORBLIND 400 BFX

Sont en accord avec les réglementations suivantes et répondent à la directive EMC 2014/30/EU.
Is in compliance with the following standards or specifications according to EMC Directive EMC 2014/30/EU.

EN 55032 : 2015+A11 : 2020
EN55035 :2017+A11 : 2020
EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021
EN61000-3-3 : 2013 + A2 : 2021

Sont en accord avec les réglementations suivantes et répondent à la directive Basse Tension 2014/35/EU.
Is in compliance with the following standards or specifications according to Low Voltage Directive 2014/35/EU.

EN 60598-2-17 : 2018
EN 60598-1 : 2021 + A11 :2022

Cette déclaration est fournie par le fabricant :
This déclaration is provided by the manufacturer :

AXENTE
1, allée d'Effiat, Le Parc de l'Événement
91160 Longjumeau – France

Manufacturer :

Date : 05/07/24 – 5th July, 2024

axente

Signature :

Direction Générale

1 allée d'Effiat
Le Parc de l'Événement – Bât H
91160 LONGJUMEAU
Tél : + 33 (0)1.69.10.50.70

SAS au capital de 1 052 500 €
RCS Évry 493 337 927 – APE 4690Z